

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Réforme du don d'organes au Québec TRANSPLANT QUÉBEC SALUE LE DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Québec, le 22 octobre 2024 — Transplant Québec salue le dépôt du rapport de la Commission de la santé et des services sociaux, qui fait suite au mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement. Les recommandations formulées dans le rapport répondent aux priorités énoncées par Transplant Québec afin que le Québec rejoigne le rang des premiers de classe mondiaux en matière de don d'organes et de transplantation.

« Nous sommes heureux de constater que les parlementaires ont accordé la même importance que nous à des éléments incontournables pour améliorer la performance du Québec, notamment la nécessité d'adopter une loi-cadre sur le don d'organes et la transplantation. Ce nouveau cadre législatif spécifique et complet, soutenu par les autres mesures proposées dans le rapport, est essentiel pour sauver plus de vies. En ce sens, Transplant Québec réitère que cela doit être une priorité d'ici la fin de l'année », a exprimé d'emblée la directrice générale de Transplant Québec, Martine Bouchard.

Rappel des actions incontournables pour le Québec

De passage en commission parlementaire en janvier dernier, Transplant Québec a présenté 12 recommandations concrètes basées sur la littérature scientifique, les expériences mondiales les plus efficaces ainsi que l'avis d'experts reconnus. À la lecture du rapport déposé aujourd'hui, il apparaît que celles-ci qui ont trouvé écho auprès des parlementaires.

Au cœur de ces recommandations se trouve la nécessité de se doter d'un nouveau cadre législatif qui désignerait une organisation unique, responsable et imputable pour prendre en charge toutes les étapes du processus de don et de transplantation d'organes, en lui octroyant les leviers afférents pour s'acquitter pleinement de sa mission qui est de sauver plus de vies.

« Nous sommes heureux que les parlementaires emboitent le pas à cette recommandation, et qu'ils témoignent de leur confiance envers Transplant Québec en observant que nous sommes un organisme compétent qui détient l'expertise et la capacité d'opérationnaliser le processus de don d'organes. Nous leur en offrons d'ailleurs l'assurance. Si nous souhaitons que le Québec rejoigne les juridictions les plus performantes, il nous faut plus qu'un sous-traitant : nous devons pouvoir compter sur un chef d'orchestre en don d'organes et transplantation et nous sommes prêts à assumer pleinement cette responsabilité », affirme Martine Bouchard.

Dans son mémoire, Transplant Québec articule des recommandations autour des quatre axes d'intervention : **l'organisation du don**, ce qui inclut la structure, les processus et les leviers, la **formation des professionnels de la santé**, le **respect des dernières volontés** puis le **consentement**. Ces éléments ont également été reconnus par les parlementaires comme étant d'importance et des recommandations concrètes ont été formulées en ce sens.

À propos de Transplant Québec

Avec pour finalité de sauver des vies ou d'améliorer l'état de santé des personnes qui ont besoin d'une transplantation, Transplant Québec, sur mandat du ministre de la Santé et des Services sociaux, coordonne le processus de don d'organes, assure l'équité d'attribution des organes, soutient l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires, et fait la promotion du don d'organes dans la société. Ainsi, Transplant Québec contribue activement à ce que le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises en attente d'un organe puisse bénéficier d'une transplantation.

– 30 –

Source :

Transplant Québec

Annie-Carole Martel, Transplant Québec
514 286-1414, poste 216 / 514 349-0752
annie-carole.martel@transplantquebec.ca

Renseignements et demande d'entrevues :

Félix Masson, TACT
819 989-0830
fmasson@tactconseil.ca